

Règlement d'attribution des aides aux travaux d'isolation et de mise en place d'une énergie renouvelable 2020 -2021

Le présent règlement est approuvé par Délibération n°ffffff du Conseil communautaire

Contexte et enjeux

Afin d'apporter localement des réponses aux enjeux énergétiques et climatiques, Valence Romans Agglo s'engage de manière globale pour le développement durable du territoire.

Elle s'est notamment fixée comme objectif, via sa plateforme Rénov' Habitat Durable, de diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais également d'améliorer la qualité de l'air.

Valence Romans Agglo a conventionné avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour soutenir la massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Bénéficiaires de la subvention

Les bénéficiaires de l'aide devront remplir toutes les conditions ci-dessous :

- Etre propriétaire bailleur ou propriétaire occupant du logement
- Le logement doit être une résidence principale.
- Le logement bénéficiant de l'aide doit être achevé depuis plus de 2 ans et être situé dans l'une des communes de Valence Romans Agglo.
- La réalisation des travaux devra être effectuée par un professionnel qualifié RGE
- La réalisation des travaux devra impérativement être achevée avant le 30 novembre 2021.

Aucune condition de ressources n'est requise pour l'attribution des aides.

Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, les aides à l'accession en centres anciens avec ou sans travaux, les aides à l'amélioration de l'habitat, les aides "Le centre de Romans se rénove", les aides de l'ANAH et Certificats d'Economie d'Énergie). Les démarches sont à entreprendre par les ménages bénéficiaires de l'aide. Au sein de la Maison de l'Habitat, un conseiller information énergie peut vous accompagner pour mobiliser ces aides.

Travaux concernés et montant de l'aide financière

Une aide financière de **750 €** sera accordée aux ménages réalisant de manière concomitante deux postes de travaux dont au moins un poste de travaux d'isolation et au moins un poste d'énergie renouvelable suivant les critères techniques définis dans les tableaux ci-dessous.

En complément, les ménages ayant bénéficié de cette prime seront éligibles à une aide de **750€** de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus de Performance énergétique pour lequel l'Agglo a conventionné, uniquement si les travaux sont achevés avant le 04 décembre 2021.

Poste d'isolation	Critère technique
Isolation complète des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert Entreprise RGE	$R \geq 3,1 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Isolation complète des murs en façade ou en pignon Entreprise RGE	$R \geq 3,8 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Isolation complète de la Toiture-terrasse Entreprise RGE	$R \geq 4,6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Isolation complète des planchers de combles perdus Entreprise RGE	$R \geq 7,1 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Isolation complète des rampants de toiture et plafonds de combles Entreprise RGE	$R \geq 6,1 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

Poste Energie renouvelable	Critère technique
Chauffe-eau solaire individuel	Certification CSTbat ou Solar Keymark ou équivalente et respect des critères indiqués au BOI-IR-RICI-280-10-30 n°362 à 368 Entreprise RGE Qualisol CESI
Système solaire Combiné	Certification CSTbat ou Solar Keymark ou équivalente et respect des critères indiqués au BOI-IR-RICI-280-10-30 n°362 à 368 Entreprise RGE Qualiso COMBII
Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un Poêle à bois	Label Flamme verte 7* NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250) Quali'Bois ou Qualibat EnR Bois
Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un foyer fermé et inserts de cheminées intérieures	Label Flamme verte 7* NF EN 13229 Quali'Bois ou Qualibat EnR Bois
Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par une cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Label Flamme verte 7* NF EN 12815 Quali'Bois ou Qualibat EnR Bois
Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par une chaudière fonctionnant au bois	Label flamme verte Puissance (P) < 300kw Respect des seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 Quali'Bois ou Qualibat EnR Bois

La subvention ne pourra être perçue qu'une seule fois par opération.

Constitution du dossier de demande de subvention et procédure d'instruction

Attention, afin de bénéficier de la subvention il est nécessaire de faire une demande de subvention et d'obtenir la confirmation écrite de l'octroi de la subvention avant de signer le devis avec l'entreprise réalisant les travaux.

Préalablement au dépôt de la demande de subvention, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit et indépendant pour la définition technique et financière de votre projet.

Pour être reçu par un conseiller information énergie et bénéficier de cet accompagnement vous pouvez :

- prendre rendez-vous en ligne sur : <http://renov-habitat-durable.fr/prise-de-rendez-vous/>
- nous contacter au 04 75 79 04 01

Un dossier de demande de subvention est à constituer avec l'ensemble des pièces listées à l'annexe 1 et à envoyer à la plateforme Rénov' Habitat Durable (direction Habitat et Urbanisme) de Valence Romans Agglo, **au plus tard le 30 juin 2021 pour des travaux qui seront impérativement achevés avant le 30 novembre 2021** soit :

- en envoyant les éléments par mail à l'adresse : renovhabitatdurable@valenceromansagglo.fr
- ou bien, en envoyant les pièces originales par courrier postal à * :

Valence Romans Agglo
Plateforme Rénov' Habitat Durable
36 rue de la République
26100 Romans-sur-Isère

Dès réception du dossier, la plateforme Rénov' Habitat Durable s'assure de sa complétude et de l'éligibilité du projet à la demande de subvention. Des compléments d'information pourront vous être demandés au cours de cette phase de vérification. La Communauté d'agglomération notifie ensuite le pétitionnaire de son éligibilité par courrier.

La date limite de demande de subvention (sur la base d'un dossier complet) est fixée au 30 juin 2023. Toute demande incomplète ou transmise après cette date ne pourra être instruite.

Important : Les travaux ne peuvent démarrer qu'après réception de la notification de l'éligibilité établie par la Communauté d'agglomération, ainsi que l'obtention de l'autorisation d'urbanisme relative à la réalisation des travaux (déclaration préalable ou permis de construire selon les cas).

Versement de l'aide financière

L'aide financière sera versée après l'achèvement des travaux et la mise en service de l'installation qui devra intervenir dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date de notification de l'éligibilité visée à l'article précédent **et au plus tard le 5 novembre 2022**. Le bénéficiaire enverra dans ce délai l'ensemble des pièces listées à l'annexe 2 du présent règlement afin d'enclencher la procédure de paiement. A défaut de respecter ce délai, la demande sera annulée et les crédits pourront être redistribués.

Nota : La Communauté d'agglomération se réserve le droit de procéder à une visite des lieux une fois l'installation réalisée. Si les travaux ne sont pas jugés conformes au dossier préalablement établi, la Communauté d'agglomération se réserve le droit d'annuler la subvention.

Budget alloué au fonds chaleur solaire et durée du dispositif

Le présent s'étend sur toute la période 2020 - 2021. Les aides sont apportées dans la limite des crédits annuels inscrits au budget de l'Agglo et de la réglementation des financements publics (80 % de financement public maximum).

Ces aides ne constituent toutefois pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Elle doit être incitative et proportionnée. Son attribution, voire la modulation de son montant, pourra être fonction de la qualité de l'opération financée, des autres subventions perçues par ailleurs, des priorités définies au niveau local, ainsi que des budgets disponibles.

Valorisation des opérations

Les opérations aidées dans le cadre de l'Aide pourront faire l'objet d'actions de communication et de valorisation par la collectivité et ses partenaires. Elles pourront notamment faire l'objet de présentations complètes, détaillant leurs caractéristiques.

Les bénéficiaires de l'aide aux travaux d'isolation et de mise en place d'une énergie renouvelable concéderont à la collectivité et ses partenaires le droit d'exploiter des photographies et des données de fonctionnement des installations.

Renseignements

Plateforme Rénov' Habitat Durable
renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr
04 75 79 04 01

Fait à Valence, le XXXXXX

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-président délégué à l'habitat
Pascal PERTUSA

ANNEXE 1 – Pièces à fournir dans le dossier de demande de subvention

I°) Eléments administratifs

- une lettre de demande de subvention, signée et adressée à Monsieur le Président de Valence Romans Agglo, faisant apparaître explicitement l'adresse du projet (cf. modèle Annexe 3) ;
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale, agrafé à la lettre de demande, au même nom et prénom que le demandeur et que ceux apparaissant sur la facture. L'adresse indiquée sur le RIB doit être identique à l'adresse de l'équipement à mettre en place.
- le cas échéant, document autorisant le représentant du maître d'ouvrage à solliciter une subvention (délibération, procès-verbal d'assemblée générale...);
- un récépissé de dépôt de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire, selon les cas) dans le cas de travaux de mise en place de capteurs solaires, d'isolation des murs par l'extérieur, d'isolation de la toiture avec surélévation.

II°) Eléments techniques

a) Pièces communes à toutes les demandes de subvention

- La fiche descriptive de l'installation dûment complétée (cf. modèle Annexe 4) ;
- Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.

b) Pièces complémentaires spécifiques au type de travaux envisagés

Installations individuelles de solaire thermique : Chauffe-eau solaire individuel, Chauffe-eau solaire individuel optimisé, Chauffe-eau solaire hybride :

- avis technique des capteurs (CSTBât) ou équivalence (Solar Keymark européenne ou autre procédure équivalente dans l'Union Européenne) ;
- qualification RGE Qualisol (Chauffe-eau solaire, système solaire combiné...) de l'installateur.
- Devis de l'installation distinguant le coût du matériel et la main d'œuvre
- Croquis ou photo de l'installation représentant l'emplacement prévu des capteurs

Installations individuelles de solaire thermique : Système solaire combiné :

- Avis technique des capteurs (CSTBât) ou équivalence (Solar Keymark européenne ou autre procédure équivalente dans l'Union Européenne) ;
- Qualification RGE Qualisol (Chauffe-eau solaire, système solaire combiné...) de l'installateur.
- Schéma de principe de l'installation solaire thermique ;
- Note de calcul permettant d'estimer la production théorique de l'installation solaire thermique (fiche SOLO, SIMSOL, TRANSOL ou équivalent).
- Devis de l'installation distinguant le coût du matériel et la main d'œuvre.
- Croquis ou photo de l'installation représentant l'emplacement prévu des capteurs

Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un poêle à bois ou par un foyer fermé et inserts de cheminées intérieures ou par une cuisinières utilisées comme mode de chauffage ou par une chaudière fonctionnant au bois :

- Devis d'une entreprise labélisée, avec les mentions techniques demandées dans la Fiche Informations (Annexe 6), le démontage de l'ancien poêle devra clairement apparaître
- Croquis ou photo de l'installation représentant l'emplacement du poêle à bois existant et l'emplacement du futur poêle à bois
- Déclaration sur l'honneur du bénéficiaire (Annexe 7),
- Déclaration sur l'honneur de l'entreprise (Annexe 8).

Isolation

- Devis de l'entreprise RGE
- un croquis ou photo du projet de travaux, les surfaces à isoler seront indiquées

Des éléments complémentaires pourront être demandés par la collectivité ou ses partenaires en cas de besoin.

ANNEXE 2 – Pièces à fournir pour le versement de l'aide

I°) Eléments administratifs

- Copie de l'autorisation d'urbanisme délivrée dans le cas de travaux de mise en place de capteurs solaires, d'isolation des murs par l'extérieur, d'isolation de la toiture avec surélévation.

II°) Eléments techniques

- Copie de la facture détaillée acquittée signée par le demandeur et l'installateur ;
- Copie de l'attestation de mise en service de l'installation, signée par le demandeur et l'installateur ;
- Photos de tous les éléments de l'installation terminée.

ANNEXE 3 – Modèle de lettre de demande de subvention

Monsieur le Président
Valence Romans Agglo
Plateforme Renov'Habitat Durable
Direction Habitat et Urbanisme
Rovaltain
Avenue de la gare
BP 10 388
26958 Valence Cedex 09

Objet : sollicitation d'une subvention Fonds Chaleur Solaire

Monsieur le Président,

Je soussigné(e), (agissant au nom et pour le compte de,) vous informe de mon intention de :

- Réaliser une installation individuelle d'énergie renouvelable de type :
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI) ;
 - Système solaire combiné (SSC) ;
 - Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un poêle à bois ;
 - Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un foyer fermé et inserts de cheminées intérieures
 - Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par une cuisinières utilisées comme mode de chauffage ;
 - Remplacement d'un foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par une chaudière fonctionnant au bois ;

ET

- Réaliser l'isolation complète des :
- planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert;
 - murs en façade ou en pignon ;
 - Toiture-terrasse ;
 - planchers de combles perdues ;
 - rampants de toiture et plafonds de combles ;

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention de Valence Romans Agglo pour un montant de ...750..... €

Cette installation est située

.....

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande.

- j'atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié d'une aide de la Communauté d'agglomération pour la même installation.
- dans le cas d'un système solaire CESI ou SSC, je m'engage mettre en place des équipements de suivi permettant de s'assurer du bon fonctionnement d'une installation de solaire thermique
- dans le cas du remplacement d'un appareil de chauffage bois, je certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'un foyer ouvert par un appareil labélisé Flamme Verte 7 étoiles au minimum ou équivalent.
- dans le cas du remplacement d'un appareil de chauffage bois, je m'engage, à faire **éliminer l'ancien appareil** (obligatoire dans tous les cas, hors démontage ou fermeture d'une cheminée ouverte).
- J'autorise la collectivité à utiliser des visuels et documents sur mon installation, de façon à faire bénéficier d'autres porteurs de projet de mon expérience, et à mettre à l'occasion du chantier une banderole pour signaler que j'ai bénéficié d'une aide et d'un accompagnement pour ce projet.
- j'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le cadre de ma demande de subvention, notamment sur les caractéristiques du projet de travaux et du bien ;

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

A, le

(Signature en original du demandeur)

(*) Par conséquent, soyez attentif aux documents que vous êtes invité à signer dans le cadre de démarches commerciales (bon d'achat, réduction...). Le fait de souscrire aux conditions attachées à certaines offres peut aboutir à l'enregistrement des CEE par un tiers autre que la collectivité ou ses partenaires, et entraîner une inéligibilité de votre projet ou une annulation et un reversement de l'aide. N'hésitez pas à demander conseil auprès de Renov'Habitat Durable.

ANNEXE 4 – Fiche descriptive de l'installation

1) Informations générales et données relatives au site

Nom du maître d'ouvrage :

Adresse du maître d'ouvrage :

.....

.....

Téléphone :

Email :

Adresse de l'installation (si différente de celle du maître d'ouvrage) :

.....

.....

Nombre de personnes du foyer :

Année de construction du logement :

Surface habitable totale du logement :

Coordonnées GPS (www.gpsfrance.net) :

Type de bâtiment concerné (maison individuelle, logements collectifs...) :

.....

Date de fin de travaux envisagée :

2) Caractéristiques techniques de l'installation

A. Poste énergie renouvelable

Installation solaire :

Capteurs :

Surface d'entrée totale (m²) :

Marque et référence du modèle :

.....

Type de capteurs (plans, sous-vide, autovidangeables, autres caractéristiques) :

.....

Rendement optique des capteurs : B=.....

Coefficient k (ou a1) des capteurs (W/m². °C)=

Orientation :

Inclinaison :

Implantation des capteurs (pose intégrée en toiture, indépendante au sol...) :

.....

Type de certification : Solar keymark, Avis technique

Numéro de la certification

Type de qualification RGE de l'installateur : QUALISOL / QUALICOB

Installation neuve ou existante :

Type d'installation (CESI, SSC direct, SSC à hydroaccumulation, système solaire hybride, CESC, CESC, CESCAL...):

.....

Volume du stockage solaire (L) :

Energie d'appoint (gaz, fioul, électricité...) :

Puissance de la chaudière d'appoint :

Présence de masque : OUI NON

installation Bois :

Type d'appareil à remplacer:

Année d'installation de l'appareil à remplacer.....

Qualification RGE Quali'Bois de l'installateur n° :

Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière,...).....

Marque:

Modèle:

Emissions de poussières (mg/Nm³).....

Rendement (%):

Label Flamme Verte :

7 étoiles

Equivalent

B. Poste Isolation

Surface totale à isoler :

Qualification RGE de l'installateur n° :

Résistance thermique de l'isolant mis en œuvre :

Type d'isolation :

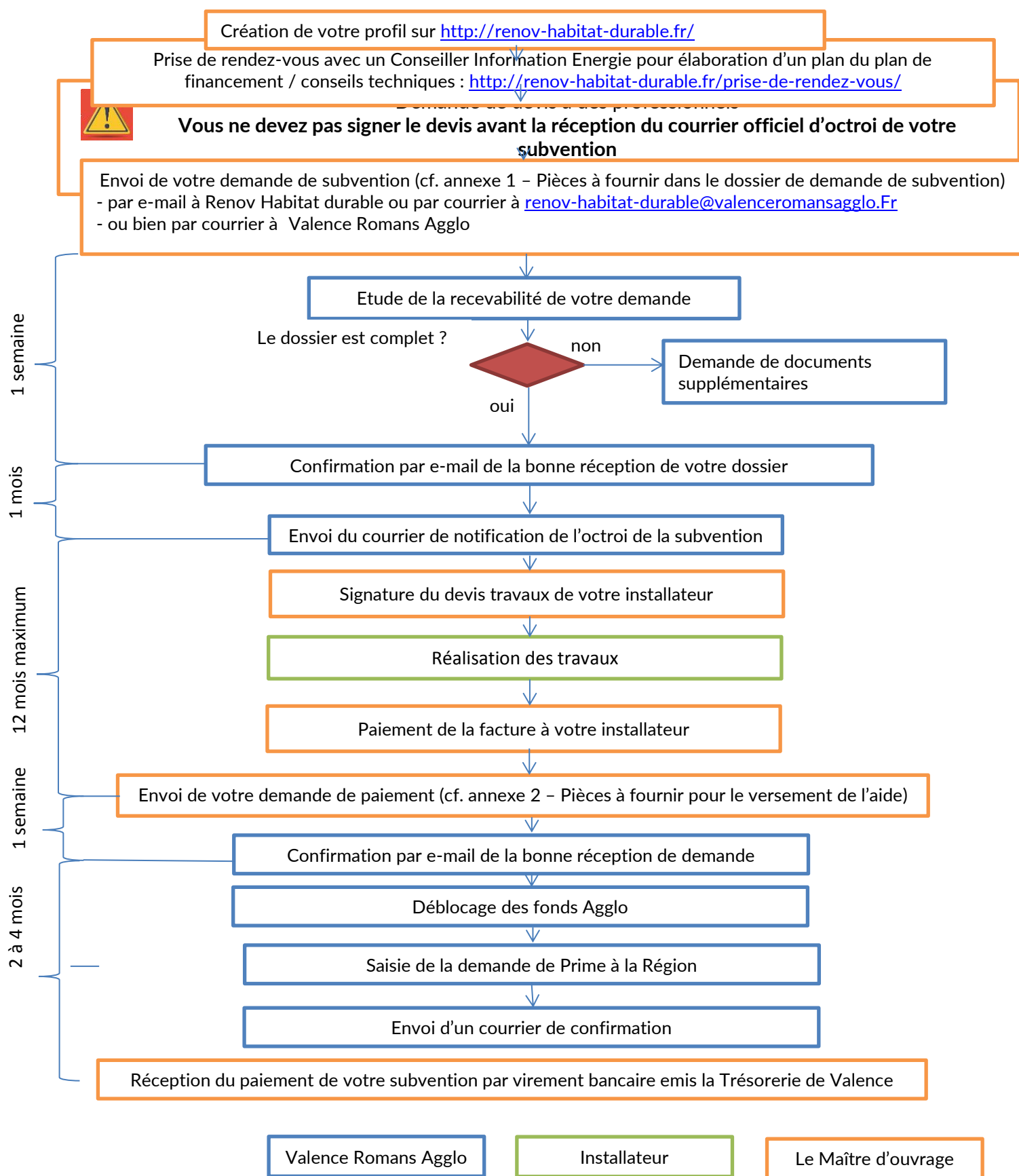
- Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert;
- Murs en façade ou en pignon ;
- Toiture-terrasse ;
- Planchers de combles perdus ;
- Rampants de toiture et plafonds de combles ;

3) Plan de financement envisagé:

Origine		Montant (€ TTC)
Fonds propres		
Aides*	Valence Romans Agglo	
	
	
	
Emprunt		
TOTAL investissement		

* Fonds chaleur ADEME, Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE), Certificats d'Economie d'Energie...

ANNEXE 5 - Procédure de traitement des demandes de subventions



ANNEXE 6 – FICHE INFORMATIONS DEVIS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR
À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR / BÉNÉFICIAIRE

Adresse du logement si différente :

Nom, Prénom :
 Adresse :
 Voie :
 Code postal :
 Ville :
 Tél :
 Mail :

Nom, Prénom :
 Adresse :
 Voie :
 Code postal :
 Ville :
 Tél :
 Mail :

Devis à remplir par l'entreprise

Nom de l'entreprise :
 N° RM, RCS ou SIREN :
 Mail :

Nom de signataire :
 Téléphone :
 Mail :
 Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :
 Nom de l'entreprise :
 Qualification RGE Quali'Bois n° :

DEVIS (Montants Hors Taxe)	COÛT
Type d'appareil à remplacer:	
Démontage et évacuation:..... € HT
Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière,...).....	
Marque:	
Modèle:	
Emissions de poussières (mg/Nm ³):.....	
Puissance nominale (kW):.....	
Rendement (%):	
Label Flamme Verte :	
6 étoiles <input type="checkbox"/> 7 étoiles <input type="checkbox"/> Equivalent <input type="checkbox"/>	
 € HT
Fournitures et équipements* (exemple: grilles, hotte, dallage,...).....	
 € HT
Tubage: € HT
Main d'œuvre :..... € HT
Total HT en Euros
Taux de TVA en %
Total TTC en Euros

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à le

Signature du bénéficiaire :
précédée de la mention « bon pour accord »

Signature et cachet de l'entreprise :

ANNEXE 7 - LE DEMANDEUR / BÉNÉFICIAIRE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Mme M. Mme et M.

Nom :

Prénom :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un appareil labélisé Flamme Verte 6 étoiles au minimum ou équivalent ou par **un appareil au gaz d'un rendement supérieur ou égal à 70%**

2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche d'information sont exacts.

3. M'engage à faire éliminer l'ancien appareil (en déchèterie, en le remettant directement à un recycleur, ou encore en le confiant à l'entreprise qui a réalisé les travaux).

4. Certifie sur l'honneur que le logement est achevé depuis plus de 2 ans.

5. M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité et non recyclé).

Dans le cadre de l'opération PRIME AIR BOIS, j'accepte de témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :

Oui Non

6. Accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération
Vous pouvez exercer ce droit auprès de monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Rovaltain, Avenue de la Gare, BP10388, 26958 Valence Cedex 9.

Les données ici collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs de la Prime Air Bois, uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération.

Fait à : le :

Signature du bénéficiaire :
Précédée de la mention « bon pour accord »

ANNEXE 8 – L'ENTREPRISE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Mme M. Mme et M.

Nom :

Prénom:.....

Entreprise/société :.....

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'un foyer ouvert par un appareil labélisé Flamme Verte 6 étoiles au minimum ou équivalent.

2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le devis sont exacts.

3. M'engage, si le bénéficiaire de l'aide en fait la demande, à faire **éliminer l'ancien appareil** (obligatoire dans tous les cas, hors démontage ou fermeture d'une cheminée ouverte).

Indiquer ici le mode d'élimination :

Vers un ferrailleur,

Attention ! Vous devez remettre une attestation CERFA **14012-01** ou un certificat de dépôt en déchèterie au bénéficiaire de l'aide pour preuve de l'élimination de l'ancien appareil. Cette pièce lui sera exigée pour le versement de la PRIME AIR BOIS.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime AIR BOIS, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Fait à :..... le :.....

Signature et cachet de l'entreprise :
Précédés de la mention « bon pour accord »